

PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMBO-les-BAINS DU 26 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette JOUGLEUX, le lundi 26 novembre 2018 à 19 heures.

Etaient présents : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Yolande Huguenard, Mme Corinne Othatcegy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Yolande Huguenard à Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Corinne Othatcegy à Mme Eliane Noblia, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Carmen Gonzalez, M. Camille Jenvrin à Mme Bernadette Jougleux.

1 – Désignation du secrétaire de séance.

A l'**unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est élue secrétaire de séance.

2 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 23 juillet. Elle indique n'avoir pas reçu d'observation.

Mme Aïçaguerre indique que le groupe d'opposition avait contesté deux délibérations auprès de la Préfecture concernant les points 6 et 7 relatifs aux ventes des terrains «Oussimendia» et «Mushdehalsuenborda». Ils ont reçu un courrier de Monsieur le Sous-Préfet indiquant que la commune s'était engagée à représenter ces délibérations une fois que le nouveau PLU serait adopté. A cet effet, elle demande si ces deux délibérations ne doivent pas être retirées afin de pouvoir les représenter lors d'un prochain Conseil municipal, après le vote du PLU.

Mme le Maire lui répond qu'effectivement la collectivité s'est engagée à représenter ces deux points en Conseil municipal après validation du nouveau PLU. De ce fait la Sous-Préfecture n'a pas demandé de retirer ces deux délibérations.

Aucune autre observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

3 – Révision du Plan Local d’Urbanisme : accord de principe avant approbation par la Communauté d’Agglomération Pays Basque.

M. Bardin rappelle aux membres du Conseil municipal que le PLU de CAMBO LES BAINS a été approuvé par délibération du 9 novembre 2009, il a été modifié et révisé en dernier lieu le 27 janvier 2014.

La révision générale du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de CAMBO-LES-BAINS a été prescrite le 21 juillet 2014 et arrêtée par le Conseil communautaire de la Communauté d’Agglomération Pays Basque le 13 janvier 2018 suite au transfert de compétence du 1^{er} janvier 2017.

Cette révision poursuit les objectifs suivants :

- Poursuivre et accompagner le développement économique de la commune en tenant compte de la qualité paysagère des zones d’activités agricoles et des espaces naturels et en favorisant une économie locale diversifiée,
- Accompagner la croissance de la population et maintenir les efforts déjà engagés en faveur de la mixité sociale, en engageant une réflexion sur les logements nécessaires (tant au niveau quantitatif que qualitatif),
- Localiser et qualifier les potentiels de logements (réhabilitation, densification, neuf..) pour maîtriser le développement dans le respect de la densification existante (de forte à faible),
- Affirmer le centre bourg en maîtrisant la qualité urbaine et paysagère des constructions et des projets d’aménagement,
- Préserver l’identité du centre-bourg, les éléments de l’architecture (grandes villas, quartiers à faible densité) et des paysages (espaces publics, jardins, allées) qui caractérisent la ville thermale,
- Accompagner le maintien et l’évolution des quartiers identitaires de la commune,
- Mettre en valeur des entrées de ville,
- Favoriser le développement des services, commerces et équipements dans une réflexion sur les mobilités douces et alternatives et les stationnements (en particulier en lien avec les établissements de soins et l’activité thermale),
- Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et forestiers ainsi que les milieux et paysages naturels dans une vision fonctionnelle.

Il est nécessaire aujourd’hui de faire connaître l’avis du Conseil municipal et de délibérer sur le projet de PLU de la commune de Cambo-les-Bains en vue de son approbation en Conseil communautaire.

I - Déroulement de la procédure :

Le dossier de PLU arrêté a été notifié aux personnes publiques et associées les 23 et 24 janvier 2018 qui pour certaines ont émis un avis. Un mémoire en réponse aux avis émis par les services a été inséré dans le dossier d’enquête publique afin d’informer le public sur les modifications envisagées. Des encarts avaient également été ajoutés sur les plans de zonage afin d’attirer l’attention du public.

M. Devèze entre dans la salle.

a) services consultés ayant rendu leur avis :

- Etat - Préfecture DES PA/ DDTM / Service Urbanisme, Aménagement, Risques de la DDTM de BAYONNE,
- Chambre d’Agriculture des Pyrénées Atlantiques,
- SCOT Pays Basque et Seignanx,
- Préfet, secrétariat de la CDPENF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers,

- Mission Régionale d'autorité environnementale – Région Nouvelle Aquitaine (MTAe),
- INAO Pau (Institut National des Origines et de la Qualité).

Les avis des services ainsi que l'analyse de ces avis figuraient dans le dossier d'enquête publique.

a) Enquête publique :

L'enquête publique a eu lieu du 13 août 2018 au 22 septembre 2018 en mairie de Cambo-les-Bains et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Le dossier était disponible par voie dématérialisée sur le site internet de la CAPB, tandis que sur le site internet de la commune un lien permettait d'y accéder également. M. Fernand LAGRILLE a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de PAU. Il a tenu quatre permanences en mairie. Il a rendu son rapport et ses conclusions le 28 octobre 2018.

Il a rencontré une centaine de personnes ; 46 observations écrites, une demande de renseignements, et 36 lettres ou documents ont été consignés ou annexés sur le registre d'enquête.

Le registre dématérialisé a fait l'objet de 171 observations, 1 448 visites. De plus une pétition comportant 1 827 signatures a été déposée.

b) Analyse des observations par le commissaire enquêteur:

8 thèmes ont été retenus par le commissaire enquêteur :

- Rendre ou maintenir des parcelles constructibles : 41 demandes
 - Modification de zonage pour favoriser des projets : 26 demandes
 - Emplacements réservés : 8 demandes
 - Espaces boisés classés et éléments de paysage identifiés : 12 demandes
 - Insuffisance de logements sociaux : 4 demandes
 - Lutte contre l'étalement urbain, l'habitat diffus et la protection des paysages.
- Opposition à l'urbanisation des sites Marenia, Mulienia, Oussimendia : 165
- Divers : 17
 - Pétition « protégeons le plateau de Marienia » : 1 448 signatures électroniques
 - «réservons l'entrée de Kanbo-Marienia pour l'agriculture : 379 versions papier

c) conclusions du commissaire enquêteur

- les conclusions motivées et l'avis favorable ont été émis le 28 octobre 2018 par le commissaire enquêteur sur le dossier de PLU révisé soumis à l'enquête publique et suite à l'avis des personnes publiques et organismes associés,
- Cet avis favorable a été assorti de 7 réserves visant à :
 - 1) Supprimer la zone 2AUy (Marienia), insuffisamment justifiée, en entrée de ville qui présente une grande qualité paysagère et un intérêt agricole,
 - 2) Supprimer l'extension de la zone UY Altzurenia (à l'entrée côté Hasparren) qui constitue une urbanisation linéaire incompatible avec les orientations du SCOT,
 - 3) Réduire la zone 2AU « Puttuenborda » comportant actuellement un espace boisé et des terres agricoles,
 - 4) Contraindre l'étalement urbain et l'urbanisation linéaire pour respecter les objectifs de la loi SRU et les orientations du SCOT notamment dans le quartier des 7 chênes, les lieux-dits « Hautzain » / « Etchemendia » (route de Celhaya), le secteur UCp du chemin Bordachoury (quartier Agotea)
 - 5) Modifier le règlement du PLU pour augmenter la production de logement sociaux afin de respecter les objectifs de la loi SRU et les orientations du SCOT

- 6) Modifier le règlement du secteur Ap afin de permettre les constructions indispensables aux exploitations agricoles. La proposition de la Chambre d'Agriculture semble un bon compromis entre activité agricole et préservation paysagère qui a présidé au classement en zone Ap de ces secteurs.
- 7) Subordonner le développement urbain à la capacité de la ressource en eau et des réseaux. La ressource en eau et la capacité de traitement des réseaux seront en concordance avec les objectifs démographiques envisagés dans le PLU.
 - Et d'une recommandation :
 - Concernant le changement de destination des bâtiments « Chuchartia » sur la parcelle BD 70 et « Alcurenia » sur la parcelle BP 152 pour des activités pouvant apporter un complément de rémunération à l'activité agricole : gîte, chambre d'hôte...

II- Modifications apportées

Il est projeté d'apporter des modifications au projet de PLU arrêté, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête publique, des observations du public, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dont il est proposé de lever la majorité des réserves exposées en séance et figurant dans le tableau annexé au document joint à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le dossier du projet de plan local d'urbanisme est modifié en conséquence, il comporte un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement écrit et graphique et des annexes. La totalité de ce dossier a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Considérant qu'il convient de lever (hormis le quartier Bordachoury/ Agotea) les réserves de la manière suivante :

- 1) Supprimer la zone 2AUy (Marienia) : comme le prévoit le SCOT, ce secteur est identifié comme zone destinée à recevoir une activité économique à moyen terme. La mise en œuvre de ce site nécessite des investigations plus approfondies et un projet qui reste à finaliser. Dans l'attente d'une étude environnementale plus précise, la zone 2AUy est remplacée par une zone N.
- 2) Supprimer l'extension de la zone UY Altzurenia (à l'entrée côté Hasparren,) qui constitue une urbanisation linéaire incompatible avec les orientations du SCOT : le développement économique a été recentré au Sud de la Commune. Afin de respecter l'avis des Personnes publiques et associées et du commissaire enquêteur, la zone UY est remplacée en partie par une zone Ny destinée aux activités existantes et aux installations d'intérêt général, et par une zone A.
- 3) Réduire la zone 2AU Puttuenborda comportant actuellement un espace boisé classé et des terres agricoles : La zone 2AU est réduite, l'EBC et la partie Nord du terrain sont versés en zone N.
- 4) Contraindre l'étalement urbain et l'urbanisation linéaire notamment dans le quartier 7 Chênes, lieux-dits Haurtzain, Etchemendia, le secteur UCp du chemin Bordachoury :
 - Quartier 7 chênes : Le zonage est revu, le secteur est scindé en 2 : les constructions existantes sont maintenues en Zone UCp et la partie centrale est transformée en zone A.

- Haurtzain/Secteur Etchemendia (route de Celhaya) : le zonage est revu. Le lot prévu en zone U est versé en zone A, tandis que le zonage des habitations existantes prévu initialement en U est transformé en N,
 - Chemin Bordachoury : (quartier Agotea), la commune souhaite maintenir en zone constructible ces 2 lots qui ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU.
- 1) Modifier le règlement pour augmenter la production de logements sociaux : Le règlement a été modifié de manière à imposer une production supérieure de logements sociaux en zone UB, UC 40 % à partir du 15e logement (35% de 15 à 18 logements initialement), en zone UBa (50% LLS), en zone 1AU : 50 % de LLS (initialement 40 % de LLS).
 - 2) Modifier le règlement du secteur Ap pour permettre les constructions indispensables aux exploitations agricoles : le règlement est modifié afin de permettre les constructions indispensables à l'activité agricole. Leur emprise au sol est limitée à 100 m², la hauteur à 5 m, leur impact sur le site devra être limité et des mesures devront être prises pour ce faire, par l'installation de plantations notamment.
 - 3) Subordonner le développement urbain à la capacité de la ressource en eau et des réseaux : les éléments complémentaires transmis par le gestionnaire des réseaux ont été ajoutés dans le rapport de présentation.

- Recommandation :

Le changement de destination du bâtiment « Chuchartia » de la parcelle BD 70 et celui de la parcelle BP 152 pour des activités pouvant apporter un complément de rémunération à l'activité agricole : gîte, chambre d'hôte : la commune souhaite autoriser le changement de destination pour du logement sans tenir compte de cette recommandation.

Considérant les modifications qu'il est projeté d'apporter au PLU arrêté de Cambo-les-Bains, pour lever la majorité des réserves du commissaire faisant suite aux avis des personnes publiques et associées qui ont été joints au dossier d'enquête publique, aux observations du public, tels que consignés dans le rapport, conclusion et avis du commissaire enquêteur, exposés en séance et figurant dans le tableau joint aux membres du Conseil municipal (« récapitulatif des principaux changements intervenus entre l'arrêt et l'approbation »).

Le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil municipal pour avis peut être transmis à la Communauté d'Agglomération Pays Basque en vue de son approbation

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un accord de principe à la révision du PLU telle que présentée avant approbation par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Mme Hiriart-Urruty indique que lors de la dernière réunion de la commission urbanisme, M. Bardin a dit que Francessenia avait demandé un terrain constructible pour ensuite le vendre pour effectuer des travaux mais que cet établissement était maintenant vide et que par conséquent il n'avait plus besoin de ce terrain. Or Francessenia est toujours en activité.

M. Bardin lui répond que Francessenia n'est plus en activité.

Mme Hiriart-Urruty précise que cet établissement est toujours en activité et sur le nouveau rapport de présentation il a été supprimé de la liste des établissements médico-sociaux.

Madame le Maire lui répond que Francessenia est peut-être toujours en activité mais il a annoncé un départ.

M. Bardin ajoute que c'est effectivement une erreur de sa part ; il était persuadé que ce centre ne fonctionnait plus depuis le début de l'année, puisque celui-ci avait annoncé qu'il allait retirer son activité pour se regrouper sur Briscous. Francessenia faisait partie d'un des points émis par les personnes publiques et organismes associés ; c'est la raison pour laquelle il a été retiré du rapport de présentation.

Mme Hiriart-Urruty indique qu'il y a une quarantaine d'enfants qui y sont accueillis. Elle est surprise que les décideurs de la commune donnent une mauvaise information.

M. Bardin précise « un décideur » puisque c'est lui qui pensait que ce centre était fermé.

Me le maire dit « Francessenia va partir ; ils n'ont pas encore terminé leur activité sur le site de Cambo mais c'est en train de se terminer ; Ils vont partir , effectivement c'est une question de date .

Mme Aïçaguerre pose une question concernant les logements sociaux. Elle remarque que sur le règlement figurent la répartition et le nombre de logements mais pas le détail par mode de financement : P.L.A.I, P.L.U.S, ou P.L.S. Ce serait important de le noter sur le règlement car cela change la donne. Elle précise que Le Préfet avait également noté cela dans son rapport.

M. Bardin lui répond que ça ne changera pas la destination des logements locatifs sociaux.

Mme Aïçaguerre précise qu'il faudrait savoir le mode de financement. Les P.L.A.I. sont destinés à une population très précaire avec des loyers très bas. Il est donc important de noter cette répartition car si sur 50 % de logements sociaux, il y a 45 % de P.L.S, 2 % de P.L.A.I. et le reste en P.L.S, ce n'est pas du tout la même chose.

M. Bardin lui répond que le moment venu, la commune portera une attention particulière à cette répartition.

Mme Aïçaguerre demande que cette répartition soit notée sur le règlement.

Mme le Maire ajoute qu'à priori il n'est pas possible de connaître le pourcentage, l'important étant le total que la commune doit atteindre en logements sociaux et la répartition se fera équitablement avec les bailleurs sociaux.

Mme Aïçaguerre remarque que sur le rapport de présentation il est noté une aire de covoiturage et demande où elle se situe.

M. Bardin lui répond qu'il n'est pas au courant.

Mme Aïçaguerre souligne qu'entre un établissement qui est soi-disant fermé, une aire de covoiturage qui n'existe pas qui est notée, elle trouve que c'est important que l'aire de covoiturage soit mentionné sur le PLU, si vraiment il y en a une, et si elle n'existe pas, il aurait été préférable d'en prévoir une.

Mme le Maire lui répond qu'il y a un projet autour de la gare du Bas Cambo, qui est aujourd'hui à l'étude. Il faut voir où sera situé ce parking et autour de la gare il n'y a pas de terrain disponible à part un terrain agricole. Il est prévu une aire de stationnement que le syndicat de mobilités de la Communauté d'Agglomération Pays Basque demande à la porter à cent places. La commune hésite beaucoup car comme elle l'a déjà dit, il faudrait prévoir cette installation sur du terrain agricole, il faut imaginer l'impact visuel en arrivant au Bas Cambo, et elle se pose la

question de savoir s'il y a vraiment l'utilité d'une aire de covoiturage de cent places.

Mme Hiriart-Urruty est étonnée d'apprendre que le groupe majoritaire « se pose la question ». Il est prévu des cadences très fréquentes, à raison de dix par jour, de la gare de Cambo vers Bayonne. Il est évident que si cette offre existe, les gens prendront le train. Il faut prévoir en amont et c'est justement un point qu'elle comptait soulever, dans ce rapport de présentation, rien n'est envisagé sur ce futur parking de la gare.

Mme le Maire lui répond que c'est normal qu'il ne soit rien noté sur le rapport du PLU puisque la prévision de ce parking est assez récente. La commune travaille sur ce projet depuis que le syndicat des mobilités a émis sa demande et cherche des solutions pour avoir le plus de mobilité douce. Elle demande à Mme Hiriart-Urruty si elle pense qu'il est utile de créer tout de suite un parking de cent places sur un terrain plus ou moins agricole ? Mme le Maire se demande si vraiment à Cambo et même aux alentours de Cambo, il y a près de cent voire deux cents personnes qui sont prêtes à prendre le train tous les jours.

Mme Hiriart-Urruty ajoute qu'il faut savoir anticiper. « Si l'on propose aux gens de pouvoir prendre le train, c'est sûr qu'ils le prendront. »

M. Bardin est d'accord mais il faut se poser la question de savoir s'il est bien d'amener cent, cent cinquante voitures peut-être deux cents voitures au Bas Cambo, véhicules qui vont traverser la ville, est-ce qu'il faut imperméabiliser une zone agricole pour faire un parking, personnellement il n'est pas convaincu et ce n'est que son point de vue.

Mme Aïçaguerre dit que cette réflexion aurait dû avoir lieu pendant la révision du PLU, en commission urbanisme, en commission développement durable. Les mobilités sont l'enjeu pour les prochaines années.

M. Devèze précise que l'aire de covoiturage est davantage liée à ce problème que l'on connaît toutes et tous, à savoir celui du Tram'bus. Le syndicat des mobilités a été saisi de ce sujet par rapport à l'investissement majeur qui est réalisé sur la côte et effectivement il y a des pare-feux qui ont été imaginés dont cet aménagement par rapport à Cambo d'inventer ou de positionner un parking de cent places. Le syndicat des mobilités ce n'est pas seulement cela. Indépendamment des sujets bien développés par Mme le Maire et M. Bardin, à savoir la dangerosité, l'aspect visuel, l'intégration au Bas Cambo, il y a un équilibre qu'il faut trouver. Le syndicat des mobilités, que la commune a rencontré il y a une quinzaine de jours, n'est pas seulement en charge du ferroviaire, mais également des navettes. La commune a travaillé sur cette révision du PLU depuis 2014, sous les auspices de M. Vincent Bru, Maire antérieur. Le syndicat des mobilités est bien plus récent et les idées qui sont lancées par celui-ci sont pour contrecarrer cet investissement important réalisé sur la côte et pour l'instant ce sont uniquement les prémices d'un projet qui est à l'état d'étude. Il y a le ferroviaire, les navettes, il y aura un équilibre à trouver entre les véhicules qui descendront jusqu'à la gare au Bas Cambo, et ceux qui trouveront peut-être un emplacement ici sur le plateau avec encore une fois des liaisons qu'on imagine encore et qu'on soumet au syndicat des mobilités. Ce projet est très récent contrairement à la révision du PLU qui est à l'étude depuis longtemps.

Mme Hiriart-Urruty n'est pas d'accord sur le fait que le syndicat des mobilités offre une alternative au Tram'bus. Le syndicat des mobilités œuvre pour les habitants de tout ce territoire des cent cinquante-huit communes, afin de faciliter la mobilité de toutes les personnes qui vont sur Bayonne. Toutes les entrées de ville sont engorgées et si les gens peuvent prendre le train, ils le prendront et la majorité dit que cent places c'est peut-être trop mais elle, elle pense le contraire. Il

faut avoir une réflexion dès maintenant.

Mme Le maire précise que cent places immédiatement c'est trop. « Commençons par faire un parking de cinquante ou soixante places comme y travaille son groupe, sans trop toucher les terrains agricoles et attendons de voir venir ». Il est facile de parler pour les autres, mais il est difficile d'imaginer une personne d'Itxassou qui va prendre sa voiture, puis va descendre au Bas Cambo, prendre la route qui est déjà sinueuse, dangereuse pour aller se garer au Bas Cambo et qui va prendre le train pour la gare de Bayonne, va devoir prendre un bus, le tram'bus, une navette pour aller jusqu'au lieu souhaité et le soir idem. Mme le Maire n'est pas persuadé qu'il y aura un élan aussi important tout de suite. Cela se fera petit à petit par la force des choses. Les lignes 813 et 814 qui existent actuellement vont être développées. Il serait intéressant qu'une ligne dédiée au bus soit mise en place.

Mme Hiriart-Urruty signale que c'est ce qui est prévu avec le Tram'bus. La ligne 2 du Tram'bus va arriver jusqu'à Bassussarry puis il y aura des couloirs de bus prévus de Planuya à l'entrée de Bayonne. Il est également possible de faire les choses en même temps, il faut avoir une réflexion globale.

Mme le Maire insiste sur les propos de M. Devèze, notamment la circulation dans la ville de Cambo ; des navettes seront mises en place pour rapprocher les quartiers éloignés du centre-ville.

Mme Hiriart-Urruty rappelle que ces navettes figuraient dans le programme de son groupe.

Mme le Maire ajoute que d'autres projets ont été soumis au syndicat des mobilités comme les vélos, peut-être faut-il repenser au chemin du halage entre Ustaritz et Cambo ; il y a des gens qui souhaitent prendre leur vélo pour aller travailler. Un travail est mené concernant le rapprochement du Haut Cambo et du Bas Cambo par un moyen qui sera plus dans le futur par l'installation d'un escalator comme cela se fait en Espagne mais cela se fera dans un second temps.

M. Goytino revient sur les dires de Mme Aïçaguerre concernant le sujet du parking de la gare du Bas Cambo « non traité » en commission de développement durable. Il lui rappelle que cette question a été évoquée lors d'une commission et qu'une proposition a été faite sur le terrain qui jouxte la ligne de chemin de fer. Maintenant, des questions techniques, financières se posent, les choses ne se font pas aussi simplement.

Mme Aïçaguerre s'excuse, elle avait dû oublier vu qu'elle ne reçoit pas beaucoup de comptes-rendus.

M. Goytino s'inscrit en faux. Il va lui adresser un rappel des comptes-rendus envoyés.

Mme Aïçaguerre lui répond qu'elle n'a pas reçu le dernier compte-rendu de la commission d'il y a un mois.

M. Goytino lui répond que oui puisqu'elle lui a fait une remarque sur un point qu'elle avait indiqué et qui n'était pas noté.

Mme Hiriart-Urruty a relevé la prévision de création d'un rond-point sur la route qui va à Hasparren et qui rejoindrait la route qui va vers le Bas Cambo, qui pourrait servir à toutes ces voitures qui iraient à la gare. Il est prévu un chemin qui passerait par la Lorraine. Elle demande si le groupe majoritaire a regardé la faisabilité de cet aménagement.

M. Bardin lui répond que c'est le Département qui prend en charge ce rond-point et qui travaille sur ce projet. Il faut laisser les techniciens et les professionnels faire leur travail.

Mme Hiriart-Urruty demande si l'accès au lotissement Hardoya se fera par cette route.

M. Bardin lui répond qu'à la sortie de Paskaleku, la route sera déviée sur la gauche.

Mme Hiriart-Urruty demande si enfin, les bus de ramassage scolaire pourront aller dans ces lotissements car actuellement les enfants ne peuvent pas prendre le bus de ramassage.

M. Bardin lui répond qu'il faudra voir.

Mme Aïçaguerre demande s'il y a un échancier prévu pour ces travaux.

Mme le Maire lui répond que les travaux sont prévus pour 2019.

M. Bru rappelle que lorsqu'il était maire, la commune avait demandé de sécuriser la sortie qui vient de Paskaleku et qui du fait de la propriété la Lorraine empêchait les riverains de sortir sur la voie départementale de manière sécurisée. Un premier projet était prévu à cet endroit-là. Les services du Département, à son avis avec intelligence, ont dit que tant qu'à faire un rond-point dans cette zone-là, autant intégrer la montée qui vient d'Haurtzain et qui est également une voie départementale, c'est-à-dire autant traiter le carrefour de Toki-Ona. Le projet est à l'étude, il est très avancé par les services du département et il empiète sur la propriété Hayderria qui est limitrophe comme chacun le sait, là où il y a des bambous en particulier. Des crédits pour l'étude ont été prévus dès 2018. M. Bru a vu avec les deux conseillers départementaux, les résultats de ces études et il pense que les travaux devraient commencer en 2019. Bien entendu le département ne prend en charge que le giratoire et non les voies communales qui relèvent de la compétence de la commune.

Mme Aïçaguerre indique qu'il avait été noté par les personnes publiques et associés pour la création des zones économiques pour « Moulienia » et « Marienia », la nécessité de justifications en termes de localisation et de besoins à l'échelle communale et communautaire. Une étude devait expliquer les besoins nécessaires à l'échelle communautaire et Mme Aïçaguerre n'a rien trouvé dans le rapport. Elle demande si cette étude a été réalisée et si elle peut avoir les résultats.

M. Bardin lui répond que pour « Xuminenea » sachant que le terrain passe en N, il n'y a pas besoin de faire d'étude et pour la zone « Moulienia » c'est la seule zone qui reste aujourd'hui au niveau de Cambo en zone économique. La ville de Cambo a essentiellement une activité de santé qui permet à beaucoup de gens de travailler. En quelques années Cambo a perdu «Beaulieu», «Argia» et devrait perdre «Francessenia». Aujourd'hui beaucoup de centres sont aux mains de groupes nationaux qui vont peut-être transférer des lits et ce sera une activité économique en diminution au niveau de la ville de Cambo. Le rôle de la majorité est de se projeter dans l'avenir et de se dire : il y a une activité importante à Cambo avec l'entreprise Durruty et l'établissement Thermal.

Me Aïçaguerre rappelle qu'il y a aussi l'entreprise « Boursier -Sogreg »

C'est la raison pour laquelle le groupe majoritaire souhaitait sur la zone 2 AUy de « Xuminenea » implanter, et il s'est bien démené, pour faire venir « Alki ». La commune de Cambo n'était pas seul décideur puisque la ville d'Itxassou était également impactée par ce projet. Si ce dernier avait été d'accord, la municipalité aurait aimé accueillir la société « Alki ». Tout d'abord cela aurait permis le développement de cette entreprise avec la création de quarante-cinq emplois et d'arriver d'ici à l'horizon 2025 à peu près au nombre de quatre-vingt-cinq employés avec les retombées économiques que cela aurait apportées à la ville de Cambo ; puis cela aurait permis la diversification des activités sur Cambo. La majorité ne souhaite pas que Cambo devienne une ville

dortoir. La commune a besoin de terres économiques, c'est pour cela que la zone 1 AUy a été maintenue.

M. Bardin précise que ce terrain n'appartient pas à la commune et par conséquent cette dernière ne maîtrise pas la vente de celui-ci. Il n'y a pas de projets pour le moment. Il y a des artisans et des petites et moyennes entreprises qui recherchent des terrains sur la commune de Cambo aujourd'hui ; à part ce terrain-là, la ville de Cambo n'a rien à proposer.

Mme Aïçaguerre lui dit qu'il n'a pas répondu à sa question. Elle veut savoir si l'étude a été faite par la CAPB mais elle ne concerne pas que Cambo, il faut commencer à penser économie à l'échelle du territoire.

M. Bardin est d'accord avec elle mais il ne souhaiterait pas que l'économie soit envoyée ailleurs. Une ville a besoin de se développer économiquement et si nous n'avons pas de terrain pour cela, il pense que nous allons vers une ville dortoir, chose que le groupe majoritaire ne souhaite pas.

Mme Aïçaguerre lui répond qu'il y a la zone Mushdehalsuenborda qui va basculer en zone économique, s'il y a des artisans qui veulent s'installer, elle pense que le secteur est très bien placé.

M. Bardin ajoute qu'il est effectivement possible d'y installer une trentaine d'artisans.

Mme Aïçaguerre n'a pas dit une trentaine d'artisans mais des petits artisans. Il faudra prévoir des surfaces plus petites.

M. Bardin lui répond que la vision du groupe majoritaire est à moyen et long terme. La commune est là pour prévoir : des logements sociaux, de l'activité économique, et ce PLU a été réalisé dans ce sens et non pas pour faire plaisir à un tel ou un tel comme vous pouvez le penser. Cette révision du PLU a été faite avec ces objectifs-là, de développement économique, de développement de logements sociaux, de logements également car il y a une demande de logements. C'est le SCOT qui impose trente-cinq mille logements supplémentaires d'ici 2025. Ce n'est pas M. Bardin qui dit qu'il faut 15 % de ces logements sur Errobi, qu'il faut tant de logements sur la commune de Cambo, c'est l'Etat. Quand on a ces critères-là en main, il faut bien faire quelque chose.

M. Bardin ajoute que sur le PLU actuel, les zones constructibles représentaient 16 % de la surface de Cambo qui est de 2 249 ha. Sur le prochain PLU ce pourcentage sera de 14 % d'où une diminution de 2 % des zones constructibles. Les zones agricoles qui représentaient 41 % passent à 45%. Les zones naturelles passent de 43 % à 41 %. Dans cette révision du PLU, la commune a réalisé les objectifs fixés.

Mme Beyrie dit « Nahi nuke mintzatu Mulieniaz et elle fait remarquer que tout le monde a bien vu que l'augmentation globale des terres agricoles ne peut pas justifier la disparition de terrains majeurs qui sont agricoles. Le fait d'ajouter des petites parcelles ne compense pas la disparition d'un grand terrain. Ce n'est pas la peine d'enfumer un peu tout le monde avec ces chiffres.

Concernant les observations faites sur « Moulieniaz », Mme Beyrie a l'impression qu'aussi bien le commissaire que le dossier, ne répondent pas aux observations et elle croit que légalement il est tenu de le faire. Le projet de « Moulieniaz » faisait basculer ce terrain en zone économique pour répondre au projet d'Alki. Ce projet n'est plus, notamment parce qu'il y avait des nappes phréatiques, qui ont été découvertes suite à une étude réalisée par Alki. Celui-ci est installé à Larressore et le groupe d'opposition est très content pour lui car c'est la proposition qu'avait faite Mme Hiriart-Urruty.

Puisqu'il n'y a plus de projet économique qui est posé sur la table, pourquoi « Moulieniaz » ne reste-t-elle pas en zone agricole, (entrée de ville, préservation de l'activité agricole, préservation du paysage).

M. Bardin lui répond qu'il ne sait pas si elle l'a entendu tout à l'heure et pense qu'il a déjà répondu à sa question en disant que si la commune enlève cette zone-là, il n'y a plus de zone économique sur Cambo. Un artisan qui veut s'installer à Cambo ne peut pas le faire faute de zone économique. Effectivement peut-être que le groupe d'opposition ne veut pas que des artisans s'installent et que la vie économique progresse sur Cambo mais le groupe majoritaire le souhaite.

Mme Othatceguy quitte la salle.

Concernant «Xuminenea», M. Bardin précise qu'il a été surpris au mois de septembre d'entendre dire Mme Beyrie sur une radio, que les pauvres touristes qui allaient sortir de Cambo pour aller sur Itxassou ne pourraient plus bénéficier de cette magnifique vue et il est très content que Mme Beyrie prenne enfin en compte le sort des touristes.

Me Capdepon dit à Me Beyrie « excuses-moi mais tout à l'heure tu as parlé en basque et je suis désolé mais je n'ai pas compris et peux-tu le répéter en français ?

Me Beyrie lui répond : « je vais faire une petite parenthèse : tout le Pays Basque est rentré dans euskaraldia et c'est pour cette raison que nous avons un badge .

C'est un exercice social qui propose à toutes les personnes de donner l'occasion d'entendre parler basque et j'ai juste dit que je voulais parler de Mulienea .

Comme ça , tu m'as donné l'occasion de parler d'euskaraldia .

Vu que la société Alki ne va pas s'installer au niveau de la zone de « Mulienea » à cause des nappes phréatiques, M. Bacardatz demande à M. Bardin s'il connaît des artisans qui auront d'autres solutions qu'Alki pour pouvoir s'installer sur cette zone.

M. Bardin lui répond qu'Alki avait un projet de bâtiment de 10 000 m² de plain-pied qui demandait certaines spécificités et il pense qu'un artisan qui a besoin de faire un bâtiment de 200 ou 300 m², les contraintes ne sont pas les mêmes au niveau de l'assise.

Mme le Maire souligne quelque chose qui vient d'être dit. Elle le souligne car pour l'avenir de Cambo c'est quand même important, à savoir que Mme Hiriart-Urruty était à l'origine de la proposition qu'Alki aille s'installer à Pelenborda à Larressore. Merci pour Cambo. L'opposition est en train de dire, « vous faites de Cambo, une ville dortoir ». Lorsqu'il y a une entreprise de cette qualité, qui est installée non loin de la cité et qui aurait pu y rester, qui aurait apporté de l'emploi, même si ce n'est pas beaucoup d'emplois, c'était de l'emploi, des retombées économiques, merci. Mme Hiriart-Urruty travaille pour Cambo. La commune a besoin de diversifier l'économie à Cambo, elle est étonnée de voir que le groupe d'opposition ne l'a pas compris. « Demander à une entreprise d'aller ailleurs alors qu'elle pouvait s'installer à Cambo, c'est quand même gros ».

M. Bardin ajoute que le terrain où va s'installer Alki à Larressore était auparavant un terrain agricole. « On accepte que ça se fasse ailleurs, mais pas chez nous ».

M. Goytino s'associe à la remarque faite par Mme le Maire. Pour lui, c'est un énorme regret qu'Alki s'en aille. C'est une catastrophe pour Cambo. Cela modifie complètement l'avenir de Cambo. Cette entreprise est en pleine croissance, qui avait besoin d'être accompagnée, qui avait besoin de tous les soutiens, de la commune et de toute la population. Si Alki s'était installée à cet endroit-là, et c'est ce qu'il espérait, une dynamique serait ensuite née, et il aurait été possible d'envisager d'autres entreprises qui venaient s'adjoindre à Alki et tout le bénéfice économique que cela pouvait apporter à Cambo. L'économie c'est la richesse ; on ne peut pas tous vivre en étant fonctionnaire et tu sais que je le suis partiellement et Alki c'est une richesse énorme. C'est le fruit de l'intelligence de gens du coin. Pour M. Goytino, c'est une déception énorme que le groupe

d'opposition s'oppose à ce projet. Personnellement il avait des réticences quant à l'aménagement de ce quartier ou de cet endroit auquel il tient particulièrement, mais il croit que s'il y avait des concessions à faire, c'était au point de vue de l'économie et de la chance que l'on pouvait donner à Alki pour la richesse du territoire.

Alki va s'installer à Larressore, c'est vrai que ce n'est pas très loin mais Pelenborda est relativement loin et n'a pas les atouts du terrain de « Moulienia » et cela aurait été une chance pour Cambo et pour l'intérieur du Pays Basque. A l'heure où l'on regrette que nous ayons tous à nous déplacer sur la côte pour travailler, on n'aspire qu'à une chose : qu'il y ait de l'économie à l'intérieur du Pays Basque, c'est une chance que la commune a loupée, elle n'était pas seule à en décider puisque la commune d'Ixassou a posé un vote contre. Il est certain que s'il y avait eu une adhésion supplémentaire de la part de Cambo, peut-être que le vote de la commune d'Ixassou aurait été autre.

M. Goytino le répète, pour lui, le départ d'Alki est une catastrophe pour Cambo et il ne veut pas en porter la responsabilité.

Mme Hiriart-Urruty tient à répondre car il y a beaucoup d'attaques. Alki est partie à Larressore qui se trouve sur le territoire de la Communauté des Communes Errobi, à cinq minutes en voiture et le fait qu'Alki parte là-bas, permet de préserver ces terres agricoles. L'agriculture est aussi une activité économique très importante à nos yeux ; à ceux du groupe majoritaire pas trop. Pourtant tout à l'heure il a été dit que faire un parking de cent places sur des terres agricoles au Bas Cambo, cela gênait beaucoup le groupe majoritaire mais pas contre artificialiser ces terres planes à la sortie de Cambo, là il n'y a aucun souci. Alki a trouvé à s'installer à Larressore, là-même, ce n'est pas loin. Effectivement le fait qu'Alki ne s'installe pas à Cambo n'est pas tellement du fait du groupe d'opposition c'est aussi qu'il y a eu un vote sur la commune d'Ixassou où la majorité du Conseil municipal s'est opposée à ce que la partie d'Ixassou passe en zone naturelle, ce qui aurait permis qu'Alki s'installe-là.

Le groupe d'opposition voit bien qu'il y a des élus responsables sur la commune d'Ixassou contrairement à Cambo où la majorité consomme, dilapide des terres agricoles.

Lorsque Mme le Maire entend que l'entreprise Alki, qui veut se développer, qui veut faire un « showroom » c'est-à-dire un magasin d'exposition qui doit être vu à 100 % par tous ceux qui passent devant, à Pelenborda c'est quand même un grand bémol mais cela les regarde. Néanmoins, l'impact d'Alki à Larressore sera bien moins grand qu'à Cambo.

Mme le Maire rejoint les propos de M. Goytino et elle l'en remercie, il y a quelques fois des choix prioritaires à faire.

Mme Hiriart-Urruty ajoute concernant ce sujet sur l'économie à Cambo, lorsque Beaulieu, Argia, la chocolaterie Noblia ont fermé, on n'a pas beaucoup entendu le groupe majoritaire ; pourtant cela concernait des emplois sur Cambo. « On vous a entendu ? Vous avez dit quelque chose ? Beaulieu 5 ans que c'est fermé, on a rien entendu de la part de la mairie. »

Puisque l'on parle de terrains agricoles, Mme Lespade tient juste à dire qu'il y a un jeune Camboar qui veut se développer et à cause de certaines remontées, le groupe d'opposition l'empêche de le faire. Elle ne peut pas citer de nom mais il s'agit d'une question de remblais.

Mme Beyrie revient sur « Moulienia » et notamment sur le fait qu'il y a une OAP. Cette OAP permet-elle le développement de petits projets ? Ne faut-il pas un aménagement global ?

M. Bardin lui répond qu'une OAP avait été faite par rapport au projet d'Alki. Il suffit de faire une modification simplifiée et la commune pourra revoir l'aménagement de ce terrain-là.

Au niveau d'Alki, des accès étaient prévus au niveau de la Départementale. M. Bacardatz demande comment cela sera géré si des petites zones sont réalisées.

M. Bardin lui répond qu'aujourd'hui ce terrain est une réserve foncière. Il n'y a aucun projet dessus. Si Alki s'était implantée là, il y avait effectivement un projet de rond-point avec le Département. Pour le moment c'est en « stand-by » mais ce n'est pas complètement abandonné.

Mme Beyrie fait une remarque sur l'autre côté du plateau de Marienia où là aussi il n'y a pas de réponses. Les observations portaient sur les deux côtés de la route, le premier terrain qui reste en N mais l'autre qui devient constructible. Le groupe d'opposition s'associe aux personnes qui ont signé la pétition ; elle pense qu'il n'y a pas beaucoup de PLU où la population s'exprime autant et il n'y a pas eu de réponses apportées sur cette partie du terrain si ce n'est le besoin en logements sociaux.

M. Bardin lui répond que ce terrain permettra de faire des logements sociaux en nombre important. Il est vrai qu'il y a beaucoup de personnes, beaucoup de Camboars qui se sont exprimés sur la pétition.

M. Bardin a analysé cette pétition de 1 741 signatures : 181 camboars sur la registre dématérialisée, 123 camboars sur la version papier qui a circulé ; ce qui fait un total de 304 camboars. Sur la version dématérialisée il était mentionné des personnes de Cambo, Hasparren, Ascain etc. ou Lille, Roubaix, Tourcoing. Il remarque que le groupe d'opposition sait utiliser les touristes lorsqu'il en a besoin.

M. Bacardatz précise qu'il y avait un certain nombre de signatures anonymes. Comment M. Bardin les a comptabilisées ?

M. Bardin lui demande qu'est-ce qu'il entend par « anonymes » ? Sur le récapitulatif il n'y a rien juste « 0 » et elles sont comptabilisées dans les 1 741.

M. Bacardatz note donc que l'avis des 303 camboars n'intéresse pas M. Bardin.

Si M. Bardin va vers le raisonnement de M. Bacardatz cela veut dire aussi qu'il y a 6 350 personnes qui n'ont pas signé cette pétition.

Mme le Maire précise qu'en ce qui concerne le projet de la sortie de Cambo côté Itxassou, le plus grand souhait du groupe majoritaire était d'avoir du côté gauche du logement et du côté droit de l'économie. Pour le moment l'économie n'a pas pu être réalisée. Le côté gauche a été gardé en logements. Le côté droit est aujourd'hui en zone N dans l'idée que très vite la commune trouve une ou deux entreprises qui présentent un projet qui se tient et qu'une révision rapide du PLU puisse être faite pour ce côté-là. Ainsi la commune aura répondu au souhait d'avoir du logement et de l'économie.

Mme Hiriart-Urruty conclut par la lecture d'un texte :

« l'investigation diagnostic, nous pouvons lire page 337 de ce rapport de présentation, a permis de montrer l'importance de la prise en compte de plusieurs points pour assurer à l'activité agricole la nécessaire résilience face aux enjeux du changement climatique, de la mondialisation et de l'autonomie alimentaire notamment :

- la reconnaissance de la diversité des filières et leurs spécificités
- la prise en compte de la valeur des terres agricoles, et de la pression urbaine avec une spéculation effective sur l'outil de travail, notamment les fermes ou les terres,
- la prise en compte des enjeux durables en général.

C'est ce qu'on lit là-dedans, alors nous on vote pour en suivant.

Cependant quand est-il ?

Nous constatons une réflexion insuffisante sur la préservation des terres agricoles, les nombreux chiffres et nombreuses dates ne permettent pas une analyse fine de l'activité. C'est pourquoi nous sommes totalement opposés au projet sur l'OAP du secteur « Moulienia » qui fait basculer un terrain agricole de 34 000 m² en zone économique en sachant que l'étude des sols de cette parcelle a démontré la présence de nombreuses zones humides et nappes phréatiques incompatibles avec des constructions sauf si mise en place de coûteuses fondations spécifiques.

L'entrée sud au niveau de Marienia, sur le terrain de droite, une superficie de 32 800 m² qui bascule en 1 AU permettant la construction de logements et sur la partie gauche le terrain de 30 000 m² destiné à recevoir une activité économique est finalement classée en N. Cependant, l'on pourrait penser que le N préserve cette terre, mais pas du tout puisqu'il est inscrit que ce secteur est identifié comme une zone destinée à recevoir une activité économique à moyen terme.

La classification en A aurait été plus appropriée pour la protection de ces terrains.

Ces terrains (Marienia) sont définis dans le PLU actuel comme un ensemble majeur paysager, perspective monumentale, site exceptionnel. Cette entrée de ville doit également être considérée comme faisant partie du patrimoine communal. Les habitants y sont très attachés.

Alors que le SCOT indique que la surface agricole utile de la Communauté de Communes Errobi a diminué de 21 % entre 2000 et 2010, et que ce territoire a perdu 34 % d'exploitants. C'est une réalité. Ces trois grands terrains à haute valeur agricole d'une superficie d'environ 10 hectares actuellement exploités par des agriculteurs vont être artificialisés et perdus à tout jamais pour l'agriculture.

Par ailleurs, cette problématique dépasse le périmètre de la ville de Cambo puisque 1 900 personnes ont signé une pétition contre cette urbanisation et près de 150 observations ont été adressées au commissaire enquêteur dans ce sens.

Dans ce rapport de présentation, il est noté un PLU en faveur des zones A et N. En regardant les chiffres d'un peu plus près, nous observons une augmentation de 40 ha des zones agricoles et naturelles. Ces 40 ha se partagent en deux parties, 13 ha en bâti et 27 ha en non bâti. Les 13 ha en bâti sont des terrains déjà construits comme l'a dit Amaia qui ne permettent pas d'établir une activité agricole. Il s'agit d'additions de petites parcelles entourant le bâti, terrain en pente etc. Des zones déjà viabilisées deviennent naturelles et cela va à l'encontre de la densification de l'existant et de la loi ALUR. Par contre, cela permet à certains propriétaires de s'assurer des espaces libres autour de leur propriété mais ne sert pas l'intérêt collectif. Sur les 27 ha en non bâti, on n'observe pas moins de 18 ha qui avaient déjà une fonction agricole car actuellement exploités. Donc le PLU régularise des situations existantes et ne crée que très peu de nouvelles zones agricoles. Et comme l'a dit Amaia, nous considérons que l'augmentation globale de surface en zone A ou N ne peut ni compenser, ni justifier la disparition des zones agricoles majeures situées plus haut.

Par rapport au logement : l'objectif démographique est une augmentation de la population de 2 % par an, soit environ 9 000 habitants à Cambo à l'horizon 2030. Pour ce faire la commune envisage la production de 750 logements sur une surface de 32 ha. Où ? On vous le demande.

A Cambo, le parc de logements est constitué de 74 % de résidences principales, 20 % de résidences secondaires et 7,50 % de logements vacants. Le rapport de présentation met en avant une baisse des logements vacants au profit des résidences secondaires et le parc locatif est très important, 42 %. Cela est une conséquence de l'activité thermale qui incite à l'investissement pour du locatif saisonnier aux curistes, bien plus lucratif que la location à l'année.

Or, ces chiffres nous montrent que cette production importante ne sera pas destinée à loger la population à l'année et ne règlera pas la problématique du logement et en particulier des logements sociaux auxquels 80 % de la population du territoire peuvent prétendre. La rénovation ou la réhabilitation du parc de logements existants est un axe d'intervention décisif dit le SCOT et la commune en est fortement pourvue. Il y a de nombreux bâtiments vides : Beaulieu, La Lorraine, Petit Franclet, chocolaterie Noblia, centre Argia,

Mr Bru rajoute la maison Basque.

Ces trois bâtiments possèdent un potentiel énorme de rénovation et de réhabilitation permettant la production de logements sans consommation de foncier répondant aux préconisations du SCOT. Ils

pourraient également servir à la production de logements sociaux et ainsi rattraper le retard si important. Pour rappel nous n'avons actuellement que 7 % de logements sociaux pourtant Dieu sait si vous l'avez dit que vous étiez très attentif à ça. Mais qu'avez-vous fait jusqu'à présent ? Alors que la loi nous en demande 25 %.

Un point sur lequel je ne vais pas revenir, c'est l'aménagement de la gare ferroviaire où aucun terrain n'est destiné au parking. Dans le rapport de présentation il n'y a rien, il est noté : prévoir des parkings relais, l'implantation d'abris voyageurs et vélos dans le cadre du train cadencé. Aucun terrain aux alentours de la gare n'est identifié dans cette optique.

En conclusion, en l'état le projet de PLU présente de nombreuses faiblesses et ne répond pas aux enjeux préconisés par le SCOT et décrits dans le PADD et nous y sommes totalement opposés. Nous demandons de densifier pour préserver le foncier car nous sommes dans une zone rétro littorale de plus en plus saturée. C'est un élément essentiel, l'objectif d'un PLU doit clairement être compatible avec une poursuite de l'urbanisation dans la continuité de l'existant. Il doit assurer la fin du mitage du territoire et préserver les terres pour nourrir plutôt que pour construire.

L'enjeu dans les prochaines années est crucial au niveau urbanistique et c'est à nous élus de mettre en place des mesures pour résister à la pression des promoteurs immobiliers qui ne considèrent notre foncier que comme un bien de consommation classique. Si les terrains du plateau de Marienia et celui de Moulienien deviennent constructibles, c'est un rempart qui s'effondre et nous expose à une urbanisation de plus en plus difficile à contenir.

Je vous remercie de nous avoir écoutés et Messieurs et Mesdames les élus, vous devez faire un choix. Nous attendons de votre part de privilégier l'intérêt collectif, nous attendons de votre part une réelle prise de conscience quant à l'avenir de ce territoire, à la protection de l'environnement des terres agricoles et que le texte lu en préambule qui est dans le rapport de présentation, ne reste pas un vœu pieu mais soit au contraire enfin le début d'une réelle volonté de préserver notre terre. Il est de notre devoir de considérer le foncier comme une ressource commune, non reproductible donc épuisable et comme un patrimoine de l'humanité à préserver pour les générations futures. »

Les élus de Nahi Dugun Herria.

Sans trop rentrer dans le détail et reprendre point par point ce qui a été dit par Mme Hiriart-Urruty, M. Bru pense que sur certains points elle a raison, le foncier est une richesse qui devient de plus en plus rare. Il y a une mission en cours actuellement par des gens qu'il connaît bien, qu'il a accompagnés au Pays basque parce qu'ils voulaient voir ce qui s'y faisait sur le foncier agricole.

Il veut simplement dire que le débat auquel tout le monde a assisté pose quand même des questions de fond et a le mérite de poser ces questions de fond au-delà des divergences qui opposent les membres du Conseil municipal.

Quelles sont l'image et la volonté politique que nous voulons porter pour le Cambo de demain ?

M. Bru constate qu'il y a deux choses qui ont inspiré la commune : d'abord ne pas aggraver justement la consommation foncière. Il n'y a pas d'extension des zones constructibles, cela a été dit tout à l'heure même si le groupe d'opposition dit que c'est par un savant calcul que l'on aboutit à ces chiffres, on note une augmentation des terres dites agricoles et qui étant marquées en zone A sont sanctuarisées en quelque sorte pour l'avenir.

La deuxième chose est que la commune a voulu répondre à l'attente des concitoyens, de plus en plus nombreux, soit près de 80 % de la population, pour obtenir un logement social. M. Bru a été Maire de cette commune, maintenant c'est Mme Jougleux et c'est pratiquement tous les jours que nous recevons des gens qui réclament un logement locatif social. Et Cambo a la chance d'avoir une activité économique de santé de telle sorte que les gens ont envie de vivre et d'avoir un logement locatif là où ils travaillent. On ne peut que les encourager dans ce sens. Ce n'est pas en faisant de petites opérations en centre-ville qu'on arrivera à atteindre l'objectif de 25 % de logements locatifs sociaux qui est non seulement prévu par la loi, mais qui est exigé par nos concitoyens. Ils demandent de faire des logements locatifs sociaux ou des logements facilement accessibles à tous et notamment aux jeunes couples. La commune a essayé de le faire dans la diversité, accession à la propriété, lotissement communal et aujourd'hui il y a un déficit de logements locatifs sociaux c'est donc par des opérations de grande ampleur que la collectivité pourra comme à Ustaritz d'ailleurs,

non pas atteindre les 25 %, c'est absolument impensable mais au moins se rapprocher de ce pourcentage.

La troisième chose qu'il souhaite dire est que ce PLU est pour le futur. Or actuellement, Cambo est une commune de 7 000 habitants. Comment l'équipe d'opposition peut-elle dire qu'elle est contre les zones économiques de Moulienien et de Xuminenea ? Il leur demande de donner donc d'autres terrains pour prévoir l'avenir, c'est-à-dire la diversité de l'activité économique. On ne peut pas dire « nous voulons vivre et travailler au pays » et en même temps ne pas prévoir, des zones économiques dans une commune de cette taille. Cela lui semble complètement farfelu de dire « on rejette Xuminenea, on rejette Moulienien » parce que l'on ne prépare pas l'avenir de notre cité. Il faut pour que cette ville ne devienne pas une ville dortoir, il faut absolument conforter l'activité économique existante, la renforcer et la diversifier par des terrains. Puisque l'opposition est contre ces terrains il faudrait qu'elle propose d'autres terrains qui puissent être consacrés à cette vocation.

Enfin, il voudrait rappeler très gentiment que Pelenborda c'était autrefois des terres agricoles car il n'est pas possible de faire une zone économique en centre-ville, ni au Bas-Cambo alors que les camions vont traverser la ville. Les zones économiques doivent se situer à la périphérie des communes et Pelenborda est très loin de tout mais en ce qui concerne Cambo, la commune avait porté son dévolu sur deux terrains parce qu'ils étaient d'accès direct avec la départementale aux entrées de la ville et c'est la raison pour laquelle ça lui semblait être, surtout Moulienien qui est en face d'une zone économique, relativement cohérent de le proposer.

Il trouve que c'est grave et c'est la raison pour laquelle il dit que c'est un débat de fond, au-delà des petites disputes que l'on peut avoir sur tel ou tel aspect des choses, d'imaginer ce que l'on veut pour le Cambo de demain et pour les Camboars de demain.

Mme Hiriart-Urruty trouve dommageable qu'on leur demande maintenant de faire des propositions. Ce travail de révision du PLU a commencé il y a quatre ans. Son groupe n'a pu assister à aucune réunion de travail, ses membres ont été délibérément écartés. Ils ont le rapport de présentation eu il y a cinq jours, six-cents pages, c'était pareil pour le précédent. Ils n'ont pas été du tout associés.

M. Bru lui répond qu'ils sont une force de proposition, ils ont vu les cartes pendant un mois.

Mme Hiriart-Urruty dit que l'équipe majoritaire à l'intention de construire une résidence séniors sur le site de la chocolaterie Noblia.

M. Irastorza lui répond que cette chocolaterie appartient à un privé.

Mme Hiriart-Urruty est d'accord mais c'est la commune qui autorise le changement de zonage.

M. Bru lui répond s'il est responsable de faire une activité économique en plein Cambo.

Mme Hiriart-Urruty demande s'il n'aurait pas été possible de projeter des logements sociaux et à loyers libres proches du centre-ville. Elle revient sur la question de la spéculation foncière ; la commune a des terrains communaux que le groupe majoritaire veut vendre au lieu de les garder et faire des projets très intéressants. Toutes les communes gardent les terres communales mais ici à Cambo elles sont vendues.

M. Bardin lui répond que sur le site de l'ancienne école Sainte Marie, la commune réalisera 100 % de logements sociaux.

M. Bacardatz précise que lorsque le groupe majoritaire parle d'eux dans l'avenir, lorsqu'il entend qu'ils doivent proposer des idées, le bilan des 7 % de logements sociaux c'est quand même celui du groupe majoritaire.

M. Bru n'est pas d'accord et lui répond que c'est la situation de tout le Pays basque et c'est vrai que la loi SRU a été peu respectée par l'ensemble des élus car il y avait d'autres priorités et que les élus n'avaient peut-être pas réalisé l'urgence qu'il y avait à construire des logements locatifs sociaux. Aujourd'hui la commune souhaite, non pas arriver à 25 % mais faire un pas en avant. On ne peut lui reprocher d'avoir cette idée de logements locatifs sociaux pour l'avenir. Concernant les 20 % de résidences secondaires, ce chiffre est lié à l'activité thermique et pas tout à fait de même nature que les résidences secondaires classiques que l'on voit dans d'autres communes même si on doit regretter que dans d'autres communes comme à Cambo ce chiffre augmente malheureusement au détriment des résidences principales.

Mme le Maire pense que le débat a été suffisamment alimenté et fait passer au vote.
Mme le Maire fait passer au vote.

A la majorité des membres présents, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de PLU préalablement à son approbation par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie.

Se sont abstenus : M. Peio Etchelecu, M. Vincent Goytino, M. Patrice Dor, M. Pascal Bourguet.

M. Goytino prend la parole pour dire qu'il s'est abstenu non pas pour tout le travail qui a été fait sur le PLU, travail énorme qui a été suffisamment débattu mais pour tous ceux qui ont fait que sur ce terrain, à son sens, il n'y a pas ce que la commune souhaitait. La première fois il avait exprimé ses craintes par rapport à ce terrain parce qu'il croit que c'est une zone absolument remarquable qui méritait d'être préservée. Il était prêt à faire une concession à condition que ce terrain passe en zone économique. La présence de l'entreprise Alki était pour lui une chance. Son abstention va à destination de tous ceux qui ont fait que ce projet n'a pas pu avoir lieu, il pense à la Communauté d'Agglomération qui a mis des freins, personnellement il ne voit pas trop pourquoi car il lui semblait que lorsque cet EPCI était né, il avait dit qu'il accepterait les PLU des communes et qu'il les validerait. Or il lui semble avoir compris que la Communauté d'Agglomération était venue en amont dire ce que la commune devait faire sur son PLU. Il ne comprend pas pourquoi la CAPB se permet de dire que le projet d'Alki n'est pas viable en l'état ou en tous les cas que cette entreprise ne mérite pas d'être étendue. Il pense également à l'opposition qui s'est prononcée contre le projet d'Alki.

Mme Hiriart-Urruty ajoute que l'opposition ne s'est pas opposée au projet d'Alki, l'opposition s'est opposée à l'artificialisation de ces terres agricoles. Alki continue à cinq minutes en voiture de Cambo.

Mme le Maire lui répond qu'elle ne peut pas dire maintenant le contraire de ce qu'elle a dit tout à l'heure. L'opposition a été à l'origine et même à la demande d'une installation d'Alki ailleurs qu'à Cambo.

M. Etchelecu rejoint les propos de M. Goytino. Il rend hommage au travail colossal qui a été réalisé par rapport à cette révision du PLU et Dieu sait si c'est un exercice difficile où on accumule

davantage de mécontentements que de satisfactions. Au niveau de Cambo et c'est vrai pour le territoire intérieur, on doit avoir une obsession de la diversité économique de nos activités. Cambo a la chance d'être une ville active, il y a plus d'actifs qui rentrent dans Cambo qu'ils n'en sortent par jour, mais malheureusement c'est une activité très concentrée sur un ou deux secteurs et c'est son talon d'Achille. Il est vrai que d'avoir eu à sacrifier des terres à valeurs agricoles, et il est bien placé pour en parler en tant que deuxième producteur d'Ossau-Iraty, plutôt à la faveur de constructions au détriment d'activités économiques, c'est un regret. C'est la raison pour laquelle il s'est abstenu.

M. Dor justifie son abstention par sa déception. Au final, la commune avait les moyens il y a encore quelques années d'avoir notamment sur ce terrain-là un moyen de pression sur le privé. Ce qui ressort des débats, c'est que beaucoup de terrains sont des propriétés privées, notamment la chocolaterie Noblia. Effectivement, on peut faire beaucoup de choses mais quand il s'agit simplement de spéculation, la commune ne peut plus intervenir, quel que soit le projet.

Sur la question de Marienia, M. Dor regrette que la commune ne se soit pas servie d'outils, mais cela a déjà été suffisamment discuté dans le groupe majoritaire, comme l'EPFL, possibilité de faire une ZAD, réfléchir sur le fond c'est-à-dire pourquoi pas effectivement faire du logement mais cette densité-là telle qu'elle est proposée ne lui convient pas et en même temps effectivement au détriment de l'économique. Son abstention a pour objectif d'amener une réflexion : qu'est-ce qu'on veut comme avenir économique sur Cambo. Il y a quand même pas mal d'inquiétude sur le domaine de la santé même si c'est encore une activité florissante, effectivement il faut savoir quel signe on veut donner aux entrepreneurs. De ce fait, M. Dor n'a pas trouvé d'une part, que le groupe majoritaire est allé jusqu'au bout, à savoir mettre la pression sur le propriétaire de Marienia pour pouvoir avoir la maîtrise foncière des deux côtés. Le deuxième point et c'est là où il rejoint ses collègues, c'est quel signe on donne sur l'avenir économique de Cambo. Se loger donc l'habitat, manger, l'agriculture c'est une chose mais pour se payer cela, il faut travailler. Il faut penser aussi aux générations qui vont venir et se demander ce qu'on va leur proposer comme travail. Alki est symbolique avec toute son histoire et il lui semblait que son projet sur ce terrain-là comme ça a été fait à Ossès autour de tout un travail d'artisanat d'art et autres, il y avait une vraie justification de pouvoir l'installer sur ce terrain.

M. Bourguet s'est abstenu car il craint que Cambo devienne une ville dortoir car toute cette activité s'en va. Il a été évoqué les mobilités, les trains, les navettes, les bus mais pourquoi ? A son avis pour amener les gens sur la côte pour pouvoir aller travailler plutôt que de venir à Cambo pour travailler. Il craint que Cambo devienne une ville dortoir d'ici cinq à dix ans.

4 – Construction d'un bâtiment périscolaire en remplacement d'un préfabriqué à l'école du Bas Cambo : avenant.

M. Magis rappelle que par délibération en date du 4 juin 2018, le Conseil municipal a validé la désignation des entreprises titulaires du marché de travaux pour la construction d'un bâtiment scolaire en remplacement d'un bâtiment préfabriqué à l'école publique du Bas-Cambo.

La nouvelle construction, parfaitement intégrée au site et au bâtiment principal de l'école, devait être implantée en lieu et place du préfabriqué existant, sur une superficie d'environ 100 m², pouvant accueillir une salle polyvalente de classe et motricité ainsi qu'un local rangement et un petit hall avec des sanitaires séparatifs (filles/garçons). Cette structure est directement reliée au préau pour lequel la reprise de la toiture en plaques fibrociment était programmée.

Les travaux ont commencé en juillet 2018. Au cours de la phase de démolition du préfabriqué, deux édicules existants situés derrière ledit bâtiment ont été démolis. De plus, il a été constaté des infiltrations importantes dans le muret de soutènement côté Est situé derrière le bâtiment en fond du préau.

Afin de renforcer l'accessibilité de cet établissement public et d'augmenter la superficie de l'espace de la cour pour les élèves, le maître d'œuvre a proposé de modifier l'emplacement de la nouvelle construction en la reculant vers le mur de soutènement qui sera assaini et par l'abattage et le dessouchage de deux chênes (la mise à niveau du terrain) et en réorganisant le préau actuel (celui-ci étant composé de deux niveaux d'altitude).

Le projet du nouveau préau, en un seul volume de plain-pied, donnant sur les locaux adjacents sans seuil, ni ressaut permettant ainsi le raccord avec le niveau au portail d'entrée, tient compte des dispositions précitées. Le préau sera également couvert par une toiture venant en continuité avec la toiture de la nouvelle construction et raccordée au bâtiment principal existant de l'école. A cet effet, un permis de construire modificatif a été déposé le 3 août 2018, en sachant que cette amélioration n'influe pas sur les règles thermiques, parasismiques et de sécurité.

Cette modification appelle à l'adaptation technique et financière pour le lot n° 2 - Gros œuvre, signé avec la Société USTABAT pour un montant initial de 85 000 € HT. En effet, afin de reculer l'emplacement du bâtiment, il faut pallier les infiltrations des eaux pluviales provenant de la voie publique située en surplomb. Aussi, il convient de bâtir un muret de soutènement en effectuant au préalable des travaux de drainage en pied de mur, d'imperméabilisation des parois enterrées ainsi qu'un remblaiement en terre.

Ces prestations impliquent des ajustements sur les travaux à réaliser induisant des moins-values et des plus-values sur le marché initial. Le montant complémentaire de ces prestations est de 10 617,50 € HT ce qui porte le montant total du marché pour le lot n° 2, à 95 617,50 € HT.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de la commande publique autorisant la modification d'un marché public de travaux lorsque les travaux supplémentaires (quel qu'en soit leur montant) sont devenus nécessaires dès lors qu'un changement de titulaire est impossible pour des raisons techniques tenant notamment à des exigences de compatibilité avec les prestations exécutées dans le cadre du marché initial, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les modifications apportées au lot n° 2 – Gros-œuvre,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au marché du lot n° 2 : Gros œuvre, avec la société USTABAT, titulaire dans ce programme de travaux pour un montant de 10 617,50 € HT,
- d'habiliter Madame le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

M. Bacardatz demande quand a été connu les problèmes d'infiltrations.

M. Magis lui répond lors de la démolition du bâtiment puisque ces locaux étaient contre ce muret.

M. Bacardatz trouve cela dommage car les problèmes d'infiltrations avaient été évoqués lors de l'ouverture des plis de l'appel d'offres. Au moment de la démolition, la commune avait déjà connaissance de ces problèmes que l'école avait dû faire remonter. Il demande de combien de temps seront décalés les travaux.

M. Magis lui répond qu'il n'y aura pas de décalage dans les travaux puisque les travaux de terrassement ont été engagés dans la foulée. Il s'agit d'un avenant de régularisation.

M. Bacardatz demande à ce que les prochains projets soient présentés en commission travaux car bien souvent les projets sont présentés en Conseil municipal sans qu'ils aient été traités au préalable en commission travaux.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

5 – Adhésion de la commune au service urbanisme intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL).

M. Bardin rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, la commune va reprendre l'instruction des dossiers de permis de construire qui avait été cédée à la Communauté d'Agglomération moyennant une somme évaluée à environ 25 000 € car la commune devait terminer le dossier de la révision du PLU. Celle-ci étant en phase finale, les deux agents du service urbanisme peuvent désormais instruire ces dossiers. Pour ce faire, la commune souhaite adhérer au service urbanisme intercommunal de l'APGL qui est un syndicat mixte regroupant les communes et les établissements publics adhérant aux divers services. Ce service donne des conseils et répond à toutes les interrogations qui se posent en matière d'urbanisme.

La formule d'adhésion est souple : la collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, cette délibération valant acceptation des statuts de l'Agence et du ou des règlements d'intervention des services pour lesquels l'adhésion est décidée. Symétriquement, la collectivité peut se retirer de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

L'abonnement annuel pour la commune est fixé à 1,48 € par habitant avec un maximum de 3 332 €.

Mme Aiçaguerre demande quel sera le surcoût des participations supplémentaires. Il ne faudrait pas que la commune se retrouve à payer plus cher que si elle restait à la CAPB.

M. Bardin lui répond que cela sera calculé en fonctions des demandes faites par la commune. A ce jour, la collectivité fait appel à l'APGL pour des conseils concernant la réglementation. Il rappelle que le montant maximum sera de 3 332 €. Il reste encore 22 000 € de marge pour atteindre les 25 000 € facturés par la CAPB.

Mme Hiriart-Urruty dit que cette adhésion n'était pas prévue il y a un an.

M. Bardin lui répond que c'est la CAPB qui traitait jusqu'à maintenant les dossiers d'instructions. La commune fait déjà appel à l'APGL qui donne les renseignements ponctuellement. L'adhésion devient indispensable du fait que la commune va désormais instruire les permis et que le personnel de l'urbanisme va les appeler plus souvent.

Mme Hiriart-Urruty demande combien de communes de la CAPB n'adhèrent pas au service urbanisme de cet EPCI.

M. Bardin lui répond que des communes se sont retirées cette année, il croit que c'est le cas la ville de Saint-Jean-de-Luz qui va désormais instruire elle-même ses dossiers. A Cambo il y a deux agents au service urbanisme, une à temps complet et une à 80 %. La responsable urbanisme instruisait les dossiers avant d'être recrutée sur Cambo.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à la majorité des membres présents.

Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie.

6 – Communauté d'Agglomération Pays Basque : approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

M. Devèze indique que la CLECT s'est réunie le 16 octobre 2018 pour examiner les incidences des charges transférées à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Concernant le rapport n°1 l'incidence pour Cambo résultant du transfert de charges GEMAPI engagé auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive représente une diminution des attributions de compensation qui s'élève à 8 176,80 €.

Mme le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

Concernant le rapport n°2, M. Devèze précise qu'il s'agit de la diminution de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) due à la disparition sur trois critères de ladite dotation et essentiellement du critère cible. Lorsque la commune était membre de la Communauté de Communes Errobi, elle bénéficiait d'une dotation très importante du fait du caractère cible de Cambo par rapport au territoire. Désormais « noyée » dans l'ensemble du territoire de la CAPB, ce critère est beaucoup moins important. En termes financiers, concernant la commune de Cambo la DSR de l'année dernière s'établissait à 481 062 € et cette année elle sera réduite à 337 335 €. L'ajustement global pour Cambo est une compensation de 115 916 €.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

7 – Tarifications 2019.

M. Devèze rappelle que tous les membres du Conseil municipal ont été destinataires d'une note récapitulant l'ensemble des tarifs 2019. Il fait observer que les augmentations prévues sont sur des postes qui n'avaient pas subi de progression depuis deux ou trois ans.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

8 – Tarification Accueil de Loisirs Sans Hébergement : convention avec le centre de secours de Cambo.

Mme Noblia indique qu'à la demande du chef de centre de secours de Cambo-les-Bains, un projet de convention applicable au 1^{er} janvier 2019 est présenté aux membres du Conseil municipal.

En effet, afin de libérer de la disponibilité diurne pour les sapeurs-pompiers volontaires de Cambo, lorsqu'ils sont d'astreinte et dans l'obligation de se rendre sur une intervention, le centre de secours souhaite pouvoir bénéficier d'un accès privilégié à l'accueil de loisirs de Cambo pour les mercredis

après-midi et les jours de vacances scolaires. La commune propose d'appliquer une remise de 50 % sur le tarif de l'ALSH.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

9 – Subventions.

Mme le Maire indique que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de quatre subventions au titre de l'année 2018 :

✓ La première concerne la Mission Locale Avenir Jeunes Pays basque pour un montant de 9 731 € soit 1,4795 € x 6 577 habitants.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

✓ La deuxième demande émane du comité des fêtes du Bas Cambo. Mme Lespade rappelle qu'une subvention exceptionnelle de 10 000 € avait été demandée en début d'année qui correspondait à une facture impayée de chez Larzabal. A ce jour, une partie de cette facture a été réglée (environ 2 000 €). Il reste donc 8 000 € à payer et il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 4 000 € qui couvrirait 50 % de la dette en cours. Ceci dans un souci d'équité puisqu'il y a quelques années, la commune avait aidé le comité des fêtes du haut Cambo.

Suite au dépôt de plainte déposé par la commune, Mme Hiriart-Urruty demande où en est ce dossier.

Mme Lespade est passée en gendarmerie le 2 novembre dernier, l'enquête suit son cours et la commune devrait avoir un retour en début d'année.

Mme Aïçaguerre demande le bilan des fêtes et si le comité des fêtes du Bas Cambo a fait un bénéfice.

Mme Lespade lui répond qu'il y a eu un bénéfice d'environ 6 000 € sachant qu'en plus de ce bénéfice, le comité a réglé une facture impayée de la SACEM de plus de 2 000 € ainsi que la facture de la scène de l'année dernière à la commune d'Halsou.

Mme le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

✓ La troisième demande émane de l'Union Commerciale. M. Dor rappelle que cette demande correspond à une participation financière à la quinzaine commerciale qui se déroulera du 8 au 25 décembre 2018 et qui s'élève à la somme de 1 000 €.

Mme le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

✓ La dernière subvention est une demande de Cités-unies-France au profit des sinistrés du séisme et du tsunami qui ont frappé l'Indonésie. Mme le Maire propose de leur attribuer une aide de 1 000 €.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. Bacardatz demande si l'Union Commerciale ne peut pas inclure sa demande d'aide pour la quinzaine commerciale dans sa demande de subvention annuelle.

M. Dor lui répond qu'il leur transmettra sa demande.

10 – Course cycliste Eссор basque : convention 2019.

M. Irastorza invite le Conseil municipal à autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'Essor basque pour l'organisation 2019 de la course cycliste qui aura lieu le 3 février dont Cambo, cette année, sera ville de départ. A cet effet, une contribution financière d'un montant de 2 000 € sera versée à l'Essor Cycliste Basque.

Mme le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

11 – Korrika 2019 :

M. Etcheleku indique que la Korrika aura lieu en 2019, démarrera au village de Gares en Navarre pour s'achever à Vitoria Gasteiz en Alaba. Cette course relais va parcourir plus de 2 000 kilomètres et traversera les provinces du Pays basque nord le dimanche 7 et le lundi 8 avril 2019.

A l'occasion de cette 21^{ème} Korrika, la commune souhaite apporter son soutien financier au développement de l'enseignement du basque aux adultes et donc l'augmentation de nombre de locuteurs et locutrices

- par l'achat du support publicitaire Korrikalaria où apparaîtront le nom et le logo de la commune pour un montant de 150 €,
- par l'achat d'un kilomètre au nom de la municipalité au prix de 300 €.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette participation financière.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité, Mme Amaia Beyrie ne prenant pas part au vote.

12 – Syndicat Intercommunal Txakurrak.

M. Barbier rappelle que le Conseil syndical Txakurak a adopté lors de la réunion du 11 septembre 2018, la modification de ses statuts, ainsi qu'une augmentation de la contribution des communes de 0.20 € / habitant.

La modification des statuts fait suite à la demande d'adhésion de la commune d'Ustaritz au SIVU Txakurak. Les statuts de ce syndicat ont donc été modifiés en conséquence.

L'augmentation de la contribution des communes : la contribution de chaque commune aux dépenses du syndicat est calculée au prorata de sa population DGF, dans l'ensemble de la population des communes adhérentes. Elle est actuellement de 1,40 € par habitant. Depuis quatre ans, ce taux n'a pas bougé et ce, malgré une augmentation constante du coût de la vie. Txakurak a des difficultés à maîtriser ses dépenses de fonctionnement parce que les charges fixes ne cessent de grimper et les obligations de services sont supérieures puisqu'il traite de plus en plus d'animaux. Le syndicat a donc décidé d'augmenter sa contribution de 0,20 € par habitant soit un coût total de 1,60 € par habitant.

Le Conseil municipal est invité à approuver la modification des statuts de Txakurak et l'augmentation de la contribution communale.

Mme le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

13 – Fixation prix de vente caveaux funéraires.

- **Deux nouveaux caveaux funéraires de deux places :**

Mme le Maire rappelle que dans le courant du mois de février 2017, il avait été expérimenté l'implantation de trois caveaux de deux places avec une ouverture s'effectuant par le haut dans des emplacements déjà délimités pour l'implantation de cercueils en pleine terre. Cette expérimentation ayant donné satisfaction, trois caveaux de deux places avaient été implantés dans le courant du mois de mai. Deux nouveaux caveaux de deux places l'ont été dans le courant du mois de septembre 2018.

Il convient dès lors que le Conseil municipal fixe le prix de vente de ces nouveaux caveaux afin que nous puissions les délivrer à de futurs demandeurs.

Compte tenu de leur coût de revient, il est proposé de fixer un prix unitaire de 2 115 €. Pour rappel, les caveaux de deux places délivrés dans le cadre de l'ancienne technique d'aménagement étaient proposés au prix de 2 550 €.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

- **Un ancien caveau funéraire de quatre places abandonné par le concessionnaire et repris par la commune en septembre 2018 :**

Mme le Maire précise qu'une concession avec un caveau de quatre places est arrivée à expiration totale le 31 janvier 2014 et le concessionnaire, ayant renoncé à son droit de renouvellement, a été informé de la réglementation en vigueur et du protocole de reprise. Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 22 juillet 2017, un arrêté de reprise administrative a été pris le 28 juin 2018 et affiché en mairie et au cimetière. Depuis lors, cette concession a donc définitivement fait retour à la commune. Les opérations de reprise matérielle se sont déroulées et le caveau a été jugé sain par le marbrier chargé des opérations.

Dans le cadre de la réaffectation de concessions et d'équipements funéraires, il convient donc de se prononcer sur le prix de vente d'un caveau funéraire ayant fait l'objet d'une reprise administrative et faisant désormais partie du domaine privé de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal de se contenter du prix de vente de l'époque ramené à la valeur de la monnaie et du pouvoir d'achat actuels soit un prix de vente de 1 927 €.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

14 – Prise en charge, à caractère exceptionnel des sinistres liés à l'état des voies communales.

M. Magis indique que des particuliers ont formulé auprès de la commune des demandes de remboursement de frais consécutifs à des sinistres sur leur véhicule de transport occasionnés par la détérioration de certaines voies circulables (nids de poules, accotements non stabilisés,...) ;

Considérant que le chapitre 67 permet d'enregistrer des charges exceptionnelles dans le budget principal de la commune, il est proposé, lorsque l'accord de prise en charge, totale ou partielle, de la dépense est donné à un particulier, et ce après étude des circonstances ayant occasionné le sinistre :

- d'enregistrer la dépense au chapitre 67 « charges exceptionnelles ».
- de prévoir le vote d'une enveloppe budgétaire au budget primitif et, compte tenu des réalisations enregistrées en cours d'année, d'affecter des crédits supplémentaires lors de décisions modificatives, soit pour la DM n°2 proposée au vote de ce jour, une somme de 1 000 € (article 678).

M. Bacardatz demande quel est le coût de rebouchage des nids de poules. Il espère que les travaux de réfection sont réalisés.

M. Magis lui répond que les services font le nécessaire.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

15 – Décision modificative n°2 du budget principal.

M. Devèze présente la décision modificative n° 2 du budget principal qui s'équilibre pour la section de fonctionnement à hauteur de 110 828 € et en section d'investissement à hauteur de 51 267 €, tant en recettes qu'en dépenses.

L'essentiel de la modification sur la section de fonctionnement en recettes tient à l'attribution de compensation de la CAPB de 107 739 € et la reprise sur la dotation de solidarité rurale d'un montant de – 142 665 €. Pour le reste œ sont des ajustements des compensations qui sont intervenues (exonération taxes foncières, exonération taxe d'habitation...).

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

16 – Ouverture par anticipation de crédits de dépenses d'investissement.

M. Devèze rappelle qu'en matière d'investissement, pour engager des dépenses en début d'exercice suivant et avant que ne soit voté le budget, il faut avoir ouvert une ligne de crédit. Cette ligne s'établit au maximum à 25 % du budget primitif de l'année antérieure. Cette ligne de crédit pour couvrir les investissements du premier trimestre s'élève à 709 389 €.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

17 – Défraiement frais liés à la gestion des animaux sur la voie publique.

Mme le Maire rappelle que depuis quelques années, la commune a pris la décision de gérer le cas des chats errants. En 2015, la collectivité a obtenu de 30 Millions d'Amis une subvention de 9 700 €. Une bénévole au sein de cette association intervient, à ses propres frais, afin de capturer les chats errants sur le territoire communal. De par son statut de bénévole, cette personne ne perçoit aucun défraiement.

Compte tenu de l'action conduite par cette bénévole, que l'on peut qualifier d'utilité publique, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer en faveur d'une prise en charge des frais de déplacement pour ses actions à venir, à hauteur de 40 km par action, en application du barème kilométrique en cours. (Taux moyen de 0,32 €/km soit 12,80 € par capture effectuée).

Mme le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

18 – Arnaga : opération ministérielle « Culture près de chez vous ».

Mme Pontacq indique que dans le cadre du plan « Culture près de chez vous » lancé par le ministère de la Culture au printemps 2018, la Commune a demandé le prêt de l'autoportrait de

Clémentine-Hélène Dufau du musée d'Orsay, n° 206 dans le « catalogue des désirs », pour le musée Edmond Rostand – Villa Arnaga, labellisé musée de France.

Elle rappelle que cette artiste a travaillé de 1906 à 1912 sur les décors de la maison d'Edmond Rostand et a réalisé plusieurs portraits des membres de la famille. La présence de son autoportrait permettrait de mieux connaître cette belle et intéressante artiste et de développer nos actions de médiation.

L'exposition est programmée pour la période du 7 juin au 3 novembre 2019.

Madame Françoise NYSSSEN, Ministre de la Culture a indiqué lors de la conférence de presse du 11 juin 2018 que les frais de transport et d'assurance seraient pris en charge par les DRAC.

Le coût global dudit transport et de l'assurance pour cette œuvre est établie à 18 300 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter la DRAC pour l'obtention d'une subvention pour cette opération à son taux maximum.

Mme Aiçaguerre demande si ce prêt a été accepté et si la commune est sûre d'obtenir une subvention de 100 %.

Mme Pontacq lui répond par l'affirmative. La DRAC a certifié qu'elle avait des fonds dédiés à cette opération.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

19 – Service public de l'assainissement : rapport pour l'année 2017.

M. Devèze rappelle que cette compétence est désormais exercée, depuis le 1^{er} janvier 2018, par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et présente donc pour la dernière fois, le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement se rapportant à l'exercice 2017.

Les volumes facturés sont inférieurs à 500 000 m³ et en baisse de 6,8 % par rapport à ceux de l'année précédente.

Il y a eu 48 abonnements supplémentaires en 2017, soit une augmentation de 1,42% du nombre de raccordements par rapport à 2016.

Concernant les recettes, la part fermière est de 414 761 € en 2017. Elle était de 411 039 € en 2016, soit + 0,9 % en 2017.

En ce qui concerne le prix de l'eau, pour une consommation de 120 m³, la facture d'eau et d'assainissement s'élève à 462,58 € TTC soit un prix du m³ de 3.85 € (taxes incluses) dont l'eau potable 1,78 € et l'assainissement collectif 2,08 €

M. Devèze précise que les travaux actés et budgétisés par la commune de Cambo (phases 1 et 2) ont été réalisés par la CAPB dans le courant du 1^{er} semestre 2018. Il reste à réaliser les travaux de la phase 3.

M. Bacardatz demande si les travaux réalisés vont permettre de réduire l'écart entre les volumes facturés et les volumes traités.

M. Devèze lui répond que c'est l'un des objectifs de ces travaux. Le taux de fuites, non seulement à Cambo, mais sur l'ensemble du territoire est un enjeu majeur qui a été rappelé à plusieurs reprises par le Président de la commission de l'eau et de l'assainissement.

M. Bacardatz revient sur la baisse des volumes facturés par rapport à 2016 ; or il devrait augmenter puisqu'il y a plus d'habitants.

M. Devèze lui répond qu'il a été observé d'importants progrès au niveau des consommateurs avec une tendance générale à la diminution des volumes facturés.

Mme Hiriart-Urruty constate que le nombre de dépassements observés sur la commune est directement lié à la pluviométrie. Sa question concerne un courrier qui a été adressé à la commune de Cambo par rapport à des eaux pluviales intempestives qui inondent son quartier. A ce jour, il n'y a pas eu de réponse à ce courrier.

M. Devèze lui répond que l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales urbaines ou pas sont trois secteurs différents. Les eaux pluviales relèvent du budget principal et non pas de ces budgets annexes. Concernant les eaux urbaines ou pas, il y a eu un gros débat à la CAPB qui en début d'année devait prendre la compétence. Finalement il a été décidé de reporter ce transfert à l'année prochaine afin de juger de l'intérêt communautaire.

Mme le Maire ajoute que la commune travaille sur ce dossier pour essayer de trouver une solution efficace. A cet effet, une réunion publique est prévue pour les riverains du quartier de la Halte le mardi 4 décembre à 19 heures en mairie. La commune souhaite leur présenter ce qui sera fait en amont pour améliorer la situation.

M. Bacardatz demande s'il est prévu la présentation d'un rapport en 2019 après les travaux.

M. Devèze lui répond qu'en 2018 et 2019 c'est la CAPB qui nous transmettra un rapport comme le faisait URA. La commune a régulièrement un suivi des travaux qui avaient été programmés et ceux qui restent à réaliser.

Pas de vote.

20 – Personnel.

20a – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 12 février 2004, un régime indemnitaire avait été mis en place pour le personnel de la Commune de Cambo-les-Bains.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est l'outil de référence du régime indemnitaire dans la Fonction Publique Territoriale.

Elle rappelle que les personnels territoriaux peuvent bénéficier de primes et indemnités dans les mêmes conditions que les fonctionnaires d'État exerçant des fonctions équivalentes. Les équivalences sont déterminées par décret.

S'agissant d'un avantage facultatif, la loi donne compétence aux organes délibérants pour instituer le régime indemnitaire et fixer les conditions d'application dans les limites fixées par les textes réglementaires applicables à la fonction publique d'Etat, par application du principe de parité.

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur :

- les personnels bénéficiaires,
- la nature des primes qui seront versées dans la collectivité,
- le montant de chacune dans la limite des maxima prévus pour les fonctionnaires d'État ainsi que les modalités de revalorisation ; les montants de primes prévus pour les fonctionnaires d'État constituent la limite maximale qui s'impose aux collectivités,
- les critères d'attribution du régime indemnitaire,
- la périodicité de versement.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte le niveau de cotation des différents postes en fonction des trois critères encadrement, expertise et sujétions
- susciter l'engagement des collaborateurs.

L'INDEMNITÉ LIÉE AUX FONCTIONS, AUX SUJÉTIONS ET À L'EXPERTISE (IFSE)

L'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire.

Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels liés au poste et, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Chaque année un complément indemnitaire pourra être versé aux agents en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés dans les conditions de l'entretien professionnel.

Le versement individuel est facultatif.

Seront appréciés:

- L'implication au sein de la collectivité
- Les aptitudes relationnelles
- Le sens du service public
- La réserve, la discrétion et le secret professionnels
- La capacité à travailler en équipe et en transversalité
- Adaptabilité et ouverture au changement
- La ponctualité et l'assiduité
- Le respect des moyens matériels
- Le travail en autonomie
- La rigueur et la fiabilité du travail effectué

- La réactivité face à une situation d'urgence
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste, à coopérer avec des partenaires internes ou externe
- Son implication dans les projets de la collectivité
- Ses démarches d'évolution dans son domaine d'intervention
- La disponibilité
- Esprit d'innovation et créatif

Il sera versé selon les résultats de l'entretien professionnel.

Ce versement est non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Mme Aïçaguerre constate que la partie prime liée « au mérite » est basée sur l'entretien professionnel. Elle demande si les agents qui font passer les entretiens professionnels sont bien formés pour cela. Ce n'est pas évident de faire passer un entretien professionnel, cela peut créer des disparités.

Mme le Maire lui répond qu'il y a toujours une part de subjectivité dans l'attribution de cette CIA, néanmoins l'agent évaluateur pourra s'appuyer sur la liste des critères qui sont quand même plus objectif.

Le directeur général des services ajoute que jusqu'à présent, un certain nombre de cadres (N+1) assuraient cet entretien professionnel. Dans la mesure où il y a davantage d'évaluateurs, la commune a programmé une formation de ces agents pour qu'ils puissent réaliser dans de bonnes conditions l'évaluation des agents.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

20b – Avancement de grade.

Mme le Maire expose que pour tenir compte de l'évolution d'un poste de travail, elle propose la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} décembre 2018. Cet emploi concerne le poste d'un agent de médiathèque.

Mme le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

20c – Modification temps de travail.

Mme le Maire indique qu'un adjoint du patrimoine stagiaire depuis le 1^{er} janvier 2018 à temps non complet (28 heures/semaine) est actuellement affecté au Musée Assantza et à la Villa Arnaga en qualité de guide pendant la saison.

Depuis deux saisons, la commune constate un dépassement horaire du temps annuel de cet agent sur le service de la Villa Arnaga, c'est pourquoi il doit être envisagé une augmentation du temps de travail à 35 heures/semaine.

Mme le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

20d – Règlement de formation.

Mme le Maire invite le Conseil municipal à approuver le règlement de formation des agents de la collectivité tel qu'il a été annexé à la note explicative de synthèse et après avis favorable du Comité Technique en date du 9 octobre 2018.

Elle rappelle que le règlement de formation a pour objet de présenter et rassembler en un document unique les règles essentielles des dispositifs en matière de formation des agents de la fonction publique et de préciser les modalités d'organisation et de gestion des différentes actions de formation au sein de la Commune. Il constitue un outil opérationnel de gestion des formations. C'est un document qui permet de clarifier et de définir dans la collectivité, les différentes règles dans lesquelles s'inscrit la politique de formation. Il s'articule autour des objectifs suivants :

- constituer un outil de sensibilisation et de communication sur la politique de formation de la collectivité,
- composer un guide présentant les dispositifs de formation ainsi que les procédures concernant les conditions d'exercice de la formation dans la collectivité,
- permettre à chaque agent de connaître ses droits et obligations ainsi que ses interlocuteurs en matière de formation, les différentes formations auxquelles il peut prétendre, leurs conditions et modalités d'exercice.

Le règlement de formation permet d'encadrer le plan de formation voté conformément aux lois et décrets en vigueur afin de permettre aux agents d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

Il présente tout d'abord le cadre réglementaire

- les acteurs de la formation, les différents types de formations et autres actions de formations
- puis les modalités de gestion interne.

Mme le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

20e – Adhésion à la nouvelle convention santé du Centre de Gestion (CDG).

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une nouvelle convention Santé et conditions de travail qui prévoit l'intervention de médecins de

prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail assistantes sociales, correspondants handicap).

Elle propose l'adhésion à la convention Santé et conditions de travail proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

Mme le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

21 – Don de deux tableaux.

Mme le Maire indique que le mardi 30 octobre 2018, M. et Mme Larre d'Espelette se sont présentés en Mairie et lui ont remis deux tableaux signés Hugard De la Tour dont ils sont propriétaires. Ils souhaitent faire don de ces deux tableaux à la commune de Cambo car ils appartenaient à Mme Francis, la dernière propriétaire d'Arnaga, et que ces tableaux étaient accrochés sur les murs d'Arnaga.

Les deux tableaux sont présentés à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Celui-ci est invité à se prononcer sur ce don.

Mme le Maire soumet au vote et remercie M. et Mme Larre pour ce don.

Adopté à l'unanimité.

22 – Communication des décisions du Maire.

Conformément aux articles L. 2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 22 juillet 2017, il est fait communication :

Des décisions relatives à la délivrance et la reprise de concessions au cimetière du 8 juillet au 10 novembre 2018 :

- Achat de concessions 30 ans (pleine terre) : 1
- Achat de concessions 30 ans (+ columbarium) : 2
- Renouvellement de concessions 15 ans : 1
- Renouvellement de concessions 30 ans (caveaux) : 3

Les recettes générées par ces concessions funéraires s'élèvent à 1 960 € et celles des caveaux/columbariums à 1 310 € soit un total de 3 270 €.

23 – Questions diverses.

- Mme le Maire souhaite dire un mot sur les commémorations de la fin de la grande guerre. Le dimanche 11 novembre il y a eu un très bel hommage à tous ces anciens qui sont morts pour la France. Il y a eu un détachement des forces de l'armée de terre, les sapeurs-pompiers, la gendarmerie, la flamme de l'arc de Triomphe, des enfants, l'Harmonie. Cette manifestation au monument aux morts a été précédée d'un hommage à la famille Roland Gosselin qui a perdu trois jeunes fils à la guerre, puis un dépôt de gerbe devant la propriété Miral puisqu'Alain Fournier est parti de cet endroit à la guerre et il n'est jamais revenu ainsi qu'un très bel hommage au carré militaire du cimetière de la commune.

- Mme le Maire signale que le repas des aînés aura lieu le mercredi 12 décembre 2018 et que l'arbre de Noël des enfants aura lieu le samedi 15 décembre 2018.
- Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a participé aux Victoires du Paysage et qu'elle est invitée à la remise des prix. M. Oxarango et M. Devèze vont se rendre à Paris le jeudi 6 décembre pour recevoir ce prix.
- En ce qui concerne le parking sous terrain du CMS, Mme le Maire rappelle que ce parking est depuis très longtemps vandalisé. A compter du 3 décembre ce parking sera fermé exclusivement réservé au stationnement des véhicules des agents de la mairie, de l'office de tourisme, du centre multiservices. Cela permettra de libérer des places en aérien.
- Mme le Maire signale qu'il y a des travaux prévus par le Département sur le site de la colline de la Bergerie. Le hangar très vétuste a été enlevé y compris le petit coconnier, les toilettes. Le haut de la colline fera l'objet d'une construction qui s'insère parfaitement dans ce domaine demi forestier. Une réunion publique de présentation des travaux a eu lieu en mairie le samedi 24 novembre. La tenue de cette réunion a été affichée en mairie, à la colline de la Bergerie, sur les panneaux numériques, sur le site de la commune, il y a également eu un article sur le journal. Le projet est consultable sur le site de la commune ou du Département. Il est prévu la réalisation d'un nouveau bâtiment, conçu intégralement en bois, ayant pour vocation la mise en place d'animations éducatives et d'éveil du patrimoine naturel et à la biodiversité. Cette construction est prévue pour recevoir des groupes de scolaires entre autres, qui pourront observer au travers d'un couloir le rucher-école qui sera mis à proximité.
- Mme le Maire informe que la cérémonie des vœux 2019 aura lieu le dimanche 6 janvier.
- Mme Beyrie demande à Mme le Maire de présenter Euskaraldia.

Mme le Maire indique que certains membres du Conseil municipal portent des badges. Les agents de la commune qui le souhaitent peuvent également le porter.

Cette opération concernait trois points : accueillir les gens qui entrent avec un mot en basque, le port du badge et mener une action pour la langue basque.

La commune ne pouvait adhérer complètement à cette convention pour les raisons suivantes : pour le moment nous sommes en France, la langue officielle est le Français, lorsqu'on accueille quelqu'un qui entre à l'accueil de la mairie, on lui dit d'abord bonjour, ça n'exclut que l'on peut continuer à parler en basque si l'on trouve l'opportunité de parler basque.

Concernant le deuxième point Mme le Maire a demandé à chaque agent s'il souhaitait porter le badge et ces badges ont été fournis aux personnes intéressées.

Enfin pour ce qui est de l'organisation d'une opération, Mme le Maire n'a pas jugé utile d'y répondre car la commune a eu l'opportunité il y a environ trois semaines, de mettre en place une opération qui était demandée par une association de parents d'élèves bilingues par l'intermédiaire de Ioné Josié. Lorsque Mme le Maire a proposé aux deux agents qui lui semblaient susceptibles d'accueillir cette classe de CM1 ou CM2 ; ceux-ci ont refusé catégoriquement. Mme le Maire a été surprise car ce sont des agents qui ont suivi la formation en langue basque ou qui la suivent actuellement et elle a eu un non catégorique. Cela l'a beaucoup étonnée. Mme le Maire ne voit pas pourquoi maintenant il faudrait mettre en place des choses qu'elles ont refusé de faire.

Mme Beyrie lui répond qu'il n'y a aucun lien avec le fait d'être en France ou non. Il est grand temps de se libérer de ce genre de débat. C'est en tout cas l'exercice qui est proposé

avec Euskaraldia, c'est-à-dire que cet exercice dépasse toutes les autres idées. Il faut peut-être arrêter de faire l'amalgame. Faire quelque chose ne revenait pas forcément à la mairie, c'était un exercice social donc civil. Elle ne fera pas le lien avec un incident, on ne peut pas remettre en question, en tous cas à Cambo, il y a un peu plus de cent personnes qui se sont inscrites, plus de deux cents à Itxassou et au total 200 000 personnes qui participent à cette campagne au niveau du Pays basque. Cela méritait au moins qu'on en parle.

Mme le Maire ajoute que cela lui a permis lorsqu'elle a reçu les agents, de faire le point sur la formation en langue basque. Elle se rend compte que sur les quatorze personnes qui s'étaient inscrites il n'en reste plus que trois et que sur ces trois agents, elle obtient des non quand elle demande de recevoir des petits enfants. Elle pense qu'il y aurait peut-être un travail à faire là-dessus.

➤ Mme le Maire revient sur des questions posées lors du précédent Conseil municipal du 23 juillet dernier et apporte les éléments de réponses suivants:

- Mme Aïçaguerre avait demandé si la commune allait bénéficier des Fonds de Concours pour l'acquisition de la balayeuse.

Un montant de 271 667,14 € a été présenté à la Communauté de Communes Errobi pour versement d'une subvention de 100 000 €. Cette somme a été effectivement versée par l'EPCI. Dès lors, la balayeuse a été acquise sur les fonds propres de la commune.

- Sécurisation des arbres du parc d'Arnaga : ce dossier a été consulté en mairie par Mme Aïçaguerre dans les jours qui ont suivi la réunion du Conseil municipal.

A ce sujet, Mme Aïçaguerre a été surprise de voir le rapport de M. Perrin qui souligne que de nombreux travaux sont reportés d'une année sur l'autre, de gros soucis de sécurité au niveau du versant Ouest, des arbres menacent de tomber sur la voie départementale si des travaux ne sont pas réalisés. M. Perrin note que la responsabilité de la commune est engagée, son rapport est assez édifiant. Il note également dans son rapport que les nombreux coupés ne sont pas replantés. Il proposait un plan triennal qui démarrerait en 2013 et cela représentait 300 euros par an ; Elle trouve dommage que cela ne soit pas fait lorsqu'on s'engage dans une démarche de développement durable et que le parc d'Arnaga est classé

Mme le Maire lui répond que chaque année il y a un budget alloué à la sécurisation du parc.

M. Irastorza ajoute que comme a pu le constater Mme Aïçaguerre depuis le début de ce mandat, chaque année il y a un budget très important qui est alloué à cette sécurisation. Il n'est pas possible de tout faire d'un coup.

Mme Aïçaguerre est d'accord mais quand on parle de sécurité, il faut quand même s'y pencher.

Le directeur général des services ajoute que depuis sept ou huit ans, il y a un programme d'environ 15 000 € qui est alloué. On ne peut pas dire que dans le domaine des arbres rien n'est fait. Sur le fait de replanter les arbres, il a des doutes. M. Perrin est à la fois juge et partie, il est le maître d'œuvre de l'opération. Pour lui les choses ne vont pas assez vite. C'est-à-dire qu'il souhaiterait que la commune consacre des enveloppes encore plus importantes pour cette sécurisation. La collectivité a un plan de sécurisation qui avait d'ailleurs été initié par M. Alain RIEU de l'ancienne DRAC et sur un rythme de dépenses qui a été validé par lui-même à l'époque. Chaque année un montant est budgétisé pour la sécurisation du parc et on ne peut pas dire que ce volet sécurité n'est pas traité correctement.

- Coût de la formation des agents pour l'instruction des permis de construire.
- a) Coût de la plateforme : Installation 720 € TTC et hébergement annuel 1 692 € TTC
- b) Coût de la formation :
- Formation « instructions des permis » : gratuite car financée par la cotisation annuelle au CNFPT de 0,90 % de la masse salariale)
 - Formation au logiciel : 2 000 € TTC
- c) Formation des agents : Mme Bault a suivi la formation auprès du CNFPT du 25 au 28 septembre 2018, M. Medevielle et Mme Urrutia iront en formation du 10 au 13 décembre. Une formation de deux jours sur site avec le prestataire AG-CARTO est programmée. Le premier jour aura lieu le lundi 7 janvier 2019 et le second jour reste à planifier en février 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance du Conseil municipal à 22 heures 20.